

SNCS-HEBD0 n°20-03

15 mai 2003

Une recherche sans organismes, sans chercheurs et sans instances scientifiques : encore une attaque terroriste sur la recherche

Par Henri-Edouard Audier, membre du bureau national du SNCS-FSU

Un mystérieux Conseil stratégique de l'innovation, dont on ne sait s'il est la branche armée de l'UMP ou pas, vient de faire exploser une bombe à savoir un rapport que résume Le Figaro du 12 mai.

Ce rapport a l'avantage de donner des conclusions extrêmes à des projets sur lesquels travaille le gouvernement. Le tout, bien sûr, avec les meilleures intentions affichées sur la nécessité de croissance des moyens de la recherche. Bref, à lire l'entretien donné au Figaro par le président de ce conseil : c'est une réforme pour votre bien.

1- Suppression des organismes de recherche

Le rapport prévoit : « la création de sept à dix Fondations nationales de recherche consacrées chacune à un domaine prioritaire », alimentées par des fonds européens, des contrats industriels, des dons et legs et ... « de tout ou partie de la dotation que verse l'Etat aux EPST ».

2- Suppression des chercheurs et des jeunes titulaires

Le rapport propose : « une réforme complète des statuts des personnels avec l'instauration de trois échelons communs aux EPST et aux universités : chercheurs sur CDD de 2, 3 ou 5

ans, professeur assistant (entre 30 et 40 ans) et professeur (à partir de 40 ans) [...]. L'âge de titularisation qui est de 31 ans aujourd'hui dans les EPST pourrait intervenir dix ans plus tard. »

L'amusant, si on peut dire, est que ce rapport a été voté à l'unanimité à savoir avec le vote favorable des DG d'organismes qui, il y a quinze mois, expliquaient publiquement qu'il fallait recruter plus jeune dans un cadre statutaire, lors d'un colloque organisé par le précédent gouvernement. Cela montre toute l'indépendance que laisse le gouvernement à un DG, fut-il nommé en Conseil des ministres.

3- Suppression des instances scientifiques

Chacune des Fondations sera justement sous la responsabilité d'un DG nommé en Conseil des ministres. Alors quelle différence avec les organismes : simplement qu'il n'y aura plus d'instances scientifiques.

Comme conclut le journaliste : « Tout dépendra de la réaction des chercheurs que les récentes décisions gouvernementales ont choqués et déçus. Un tel bouleversement ne pourra pas se faire sans eux. »

Raison de plus pour participer aux actions en cours (Cf. les communiqués intersyndicaux que vous avez reçus). ■